

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

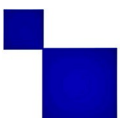
#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

-----



## Délibération n° 09-09 du 25 novembre 2021

### **SOUTIEN DÉPARTEMENTAL EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES ÂGÉES.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

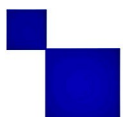
- ALLOUE les subventions d'investissement suivantes :

- EHPAD « Le Parc » à Aulnay-sous-Bois : 140 000 euros
- Résidence autonomie « Voltaire » aux Lilas : 70 000 euros
- EHPAD public « Lumières d'Automne » à Saint-Ouen : 65 000 euros
- Résidence autonomie « Le Clos Lamotte » au Pré Saint-Gervais : 80 000 euros
- Résidence « Les Glycines » à Sevran : 80 000 euros

- APPROUVE les conventions suivantes, relatives à l'attribution de subventions d'investissements, à conclure avec les organismes suivants :

- l'EHPAD « Le Parc » à Aulnay-sous-Bois
- l'EHPAD « Lumières d'Automne » à Saint-Ouen
- la résidence autonomie « Voltaire » aux Lilas
- la résidence autonomie « Le Clos Lamotte » au Pré Saint-Gervais
- la résidence autonomie « Les Glycines » à Sevran.

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :



- EHPAD « Emile Gérard » à Livry-Gargan : 200 000 euros
  - EHPAD « Jean Viollet » à La Courneuve : 122 000 euros
  - EHPAD « Constance Mazier » à Aubervilliers : 177 770 euros
  - Association ADEF Résidences : 281 393 euros
  - Résidence autonomie « Le Clos Lamotte » au Pré Saint-Gervais : 50 000 euros ;
- APPROUVE les conventions suivantes, relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement, à conclure avec les organismes suivants :
- l'EHPAD Emile Gérard » à Livry-Gargan
  - l'EHPAD « Jean Viollet » à la Courneuve
  - l'EHPAD « Constance Mazier » à Aubervilliers
  - l'association ADEF Résidences
  - la résidence « Le Clos Lamotte » au Pré Saint-Gervais.
- AUTORISE le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, dont projets ci-annexés, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*